



DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 janvier 2026

Nombre de membres composant le Conseil : 23

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 2

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le huit janvier.

PRESENTS :

Jacques BOREL - Jean-François BOUILAY - Jérôme COTTIER - Isabel ENRIQUEZ - Claude ETIENNE - Nora GALLO - Fabien GAVA - Patrick ISSARTEL - Jacques PAGES - Jean-Pierre PERSONNE - Cécile RICHARD - Christelle SAINT-BAUZEL - Joseph SALVI - Hélène SAUVE (arrivée à 19h09) - Luc SAUVE - Christophe TRIQUET-SABATÉ - Jean-Noël VACQUÉ

REPRESENTÉS :

Gianni MENEGHELLO avait donné procuration à Christelle SAINT-BAUZEL

Ginette SOULIER avait donné procuration à Nora GALLO

ABSENTS :

Guylaine BISSON - Chloé CHALAN - Myriam GROSSIAS - Samira TAFTI

Secrétaire de séance : Cécile RICHARD

Assistait à la réunion, la Directrice Générale des Services : Marion JUGE

Assistait à la réunion, nommée Auxiliaire du Secrétaire de séance : Pauline DELAMARE

Délibération n°DL.2026-017-711 : BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL – EXERCICE 2026 – BUDGET PRIMITIF

Jean-Pierre PERSONNE, rapporteur, expose :

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, les collectivités territoriales sont tenues d'adopter leur budget prévisionnel – dit « budget primitif » – chaque année. Celui-ci est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte en outre l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir.

Présentation du budget par chapitres :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitres	Désignation	Proposition janvier 2026
011	Charges à caractère général	1 204 069,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 926 565,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	571 624,00
66	Charges financières	44 488,12
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotation aux amortissements	817,50
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 066,78
	Total Général	3 802 631,02

Recettes

Chapitres	Désignation	Proposition janvier 2026
013	Atténuations de charges	55 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	325 190,00
73	Impôts et taxes	135 100,00

AR Prefecture

047-214701682-20260112-DL2026_017-BF
Reçu le 02/02/2026

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

731	impositions directes	2 122 000,00
74	Dotations et participations	1 068 403,00
75	Autres produits de gestion courante	85 868,02
76	Produits financiers	20,00
77	Produits spécifiques	2 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 050,00
	Total Général	3 802 631,02

Section d'investissement

Dépenses

Chapitres	Désignation	Proposition janvier 2026
16	Emprunts et dettes assimilés	137 658,37
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	288 525,00
Opé 1	Friche Soussial- 90202201	7 200,00
Opé 2	Ecole - 90202202	2 568,00
Opé 3	VGB - 902022203	48 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
040	Opérations d'ordre	9 050,00
	Total Général	493 001,37

Recettes

Chapitres	Désignation	Proposition janvier 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	198 496,31
13	Subventions d'investissement reçues	239 438,28
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 066,78
	Total Général	493 001,37

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget communal primitif pour l'exercice 2026 tel qu'il est présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL2022-049-7103 du 11 juillet 2022 approuvant la migration, à compter du 1^{er} janvier 2023, de l'instruction M14 vers le référentiel budgétaire et comptable M57 des budgets de la Commune de Miramont-de-Guyenne,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget annuel de la Commune pour l'exercice 2026 ;

AR Prefecture

047-214701682-20260112-DL2026_017-BF
 Reçu le 02/02/2026
 Après en avoir délibéré ;

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

DECIDE

Article Premier : le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026, arrêté comme suit, est adopté :

Section de fonctionnement**Dépenses**

Chapitres	Désignation	Proposition janvier 2026
011	Charges à caractère général	1 204 069,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 926 565,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	571 624,00
66	Charges financières	44 488,12
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotation aux amortissements	817,50
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 066,78
Total Général		3 802 631,02

Recettes

Chapitres	Désignation	Proposition janvier 2026
013	Atténuations de charges	55 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	325 190,00
73	Impôts et taxes	135 100,00
731	Impositions directes	2 122 000,00
74	Dotations et participations	1 068 403,00
75	Autres produits de gestion courante	85 868,02
76	Produits financiers	20,00
77	Produits spécifiques	2 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 050,00
Total Général		3 802 631,02

Section d'investissement**Dépenses**

Chapitres	Désignation	Proposition janvier 2026
16	Emprunts et dettes assimilés	137 658,37
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	288 525,00
Opé 1	Friche Soussial- 90202201	7 200,00
Opé 2	Ecole - 90202202	2 568,00
Opé 3	VGB - 902022203	48 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
040	Opérations d'ordre	9 050,00
Total Général		493 001,37

Recettes

Chapitres	Désignation	Proposition janvier 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	198 496,31
13	Subventions d'investissement reçues	239 438,28
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 066,78
	Total Général!	493 001,37

Article 2 : le budget de l'exercice 2026 est établi et voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;

Article 3 : l'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 5 : la Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télerecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Nombre de suffrages exprimés : 19

Délibération adoptée à la majorité par :

- 16 voix POUR
- 1 voix CONTRE (M. Claude ETIENNE)
- 2 ABSTENTIONS (Mme ENRIQUEZ, M. BOULAY)

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication, conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 26 janvier 2026

Le Maire,

Jean-Noël VACQUÉE



Le secrétaire de séance

Cécile RICHARD